

DÉCISIONS

DÉCISION 2011/101/PESC DU CONSEIL

du 15 février 2011

concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 19 février 2004, le Conseil a adopté la position commune 2004/161/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe ⁽¹⁾.
- (2) La décision 2010/92/PESC du Conseil ⁽²⁾, adoptée le 15 février 2010, a prorogé les mesures restrictives prévues par la position commune 2004/161/PESC jusqu'au 20 février 2011.
- (3) Sur la base d'un réexamen de la position commune 2004/161/PESC, il y a lieu de proroger les mesures restrictives jusqu'au 20 février 2012.
- (4) Cependant, il n'existe plus de motif pour maintenir certaines personnes sur la liste des personnes et entités auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues dans la position commune 2004/161/PESC.
- (5) Les dispositions d'exécution de l'Union sont énoncées dans le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil du 19 février 2004 concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe ⁽³⁾,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Aux fins de la présente décision, on entend par «assistance technique», toute assistance technique en liaison avec la réparation, le développement, la fabrication, le montage, les essais, l'entretien ou tout autre service technique, et qui peut prendre les formes suivantes: instruction, conseils, formation, transmission des connaissances ou qualifications opérationnelles ou services de conseils; l'assistance technique inclut l'assistance par voie orale.

Article 2

1. Sont interdites la vente et la fourniture au Zimbabwe, ainsi que le transfert et l'exportation à destination de ce pays, d'armements et de matériels connexes de quelque type que ce soit, y compris des armes et des munitions, des véhicules et des

équipements militaires, des équipements paramilitaires et des pièces détachées pour les susdits, ainsi que des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression à l'intérieur du pays,

- a) par les ressortissants des États membres;
 - b) depuis le territoire des États membres; ou
 - c) au moyen de navires ou d'aéronefs du pavillon des États membres,
- qu'ils proviennent ou non du territoire des États membres.

2. Il est interdit:

- a) d'octroyer, de vendre, de fournir ou de transférer une assistance technique, des services de courtage et autres services liés aux activités militaires et à la livraison, la fabrication, l'entretien et l'utilisation d'armements et de matériels connexes de quelque type que ce soit, y compris les armes et les munitions, les véhicules et les équipements militaires, les équipements paramilitaires et les pièces détachées pour les susdits, ainsi que des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression à l'intérieur du pays, directement ou indirectement, à toute personne, entité ou organisme se trouvant sur le territoire du Zimbabwe ou aux fins d'une utilisation dans ce pays;
- b) de fournir un financement ou une aide financière en rapport avec des activités militaires, en ce compris, notamment, des subventions, des prêts ou une assurance-crédit à l'exportation, à l'occasion de toute vente, toute fourniture, tout transfert ou toute exportation d'armes et de matériels connexes, ainsi que des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression à l'intérieur du pays, directement ou indirectement, à toute personne, toute entité ou tout organisme au Zimbabwe ou aux fins d'une utilisation dans ce pays.

Article 3

1. L'article 2 ne s'applique pas:

- a) à la vente, à la fourniture, au transfert ou à l'exportation de matériel militaire non létal, ainsi que des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression à l'intérieur du pays, destiné à des fins humanitaires ou de protection exclusivement, ou à des programmes des Nations unies et de l'Union européenne concernant le renforcement des institutions, ou de matériel destiné aux opérations de gestion de crise de l'Union européenne et des Nations unies;

⁽¹⁾ JO L 50 du 20.2.2004, p. 66.

⁽²⁾ JO L 41 du 16.2.2010, p. 6.

⁽³⁾ JO L 55 du 24.2.2004, p. 1.

b) à la fourniture d'un financement ou d'une aide financière en rapport avec ce matériel;

c) à la fourniture d'une assistance technique en rapport avec ce matériel, à condition que toute exportation concernée ait été préalablement approuvée par l'autorité compétente pertinente.

2. L'article 2 ne s'applique pas aux vêtements de protection, y compris les gilets pare-balles et les casques militaires, temporairement exportés au Zimbabwe pour leur usage personnel exclusivement, par le personnel des Nations unies, le personnel de l'Union européenne ou de ses États membres, les représentants des médias, le personnel humanitaire, le personnel d'aide au développement et le personnel associé.

Article 4

1. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des membres du gouvernement du Zimbabwe et des personnes physiques qui leur sont associées, ainsi que d'autres personnes physiques dont les activités portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit au Zimbabwe. Les personnes dont il est question dans le présent paragraphe sont énumérées en annexe.

2. Un État membre n'est pas tenu, aux termes du paragraphe 1, de refuser à ses propres ressortissants l'accès à son territoire.

3. Le paragraphe 1 s'applique sans préjudice des cas où un État membre est lié par une obligation de droit international, à savoir:

a) en tant que pays hôte d'une organisation internationale intergouvernementale;

b) en tant que pays hôte d'une conférence internationale convoquée par les Nations unies ou tenue sous leurs auspices;

c) en vertu d'un accord multilatéral conférant des privilèges et immunités; ou

d) en vertu du traité de réconciliation (accords du Latran) conclu en 1929 par le Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) et l'Italie.

Le Conseil est dûment informé dans chacun de ces cas.

4. Le paragraphe 3 s'applique également aux cas où un État membre est un pays hôte de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

5. Les États membres peuvent accorder des dérogations aux mesures visées au paragraphe 1 lorsque le déplacement d'une personne se justifie pour des raisons humanitaires urgentes et impérieuses, ou, exceptionnellement, lorsque la personne se déplace pour assister à des réunions intergouvernementales, y compris à des réunions dont l'initiative a été prise par l'Union européenne, lorsqu'il y est mené un dialogue politique visant

directement, immédiatement et significativement à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit au Zimbabwe.

6. Tout État membre souhaitant accorder des dérogations au sens du paragraphe 5 le notifie au Conseil par écrit. La dérogation est réputée accordée, sauf si un ou plusieurs membres du Conseil s'y opposent par écrit dans les quarante-huit heures qui suivent la réception de la notification en question. Si un ou plusieurs membres du Conseil s'y opposent, la dérogation n'est pas accordée, sauf dans le cas où un État membre souhaite accorder la dérogation pour des raisons humanitaires urgentes et impérieuses. Dans ce dernier cas, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider d'accorder la dérogation proposée.

7. Lorsque, en application des paragraphes 3 à 6, un État membre autorise des personnes visées à l'annexe à entrer ou à passer en transit sur son territoire, cette autorisation est strictement limitée à l'objectif pour lequel elle est accordée et aux personnes qu'elle concerne directement.

Article 5

1. Tous les fonds et ressources économiques appartenant à des membres du gouvernement du Zimbabwe ou à toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme qui leur sont associés, ou appartenant à d'autres personnes physiques ou morales dont les activités portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit au Zimbabwe, sont gelés. La liste des personnes et entités dont il est question dans le présent paragraphe figure à l'annexe.

2. Aucun fonds ni aucune ressource économique n'est mis, directement ou indirectement, à la disposition de personnes physiques ou morales, d'entités ou d'organismes dont la liste figure en annexe, ni utilisé à leur profit.

3. Des dérogations peuvent être accordées pour les fonds ou les ressources économiques qui sont:

a) nécessaires à des dépenses de base, y compris celles qui sont consacrées à l'achat de vivres, au paiement de loyers ou au remboursement de prêts hypothécaires, à l'achat de médicaments et au paiement de frais médicaux, d'impôts, de primes d'assurance et de redevances de services publics;

b) destinés exclusivement au paiement d'honoraires d'un montant raisonnable et au remboursement de dépenses engagées en lien avec la prestation de services juridiques;

c) destinés exclusivement au paiement de commissions ou de frais correspondant à la garde ou à la gestion courante de fonds ou de ressources économiques gelés; ou

d) nécessaires pour faire face à des dépenses extraordinaires.

4. Le paragraphe 2 ne s'applique pas au versement sur les comptes gelés:

a) d'intérêts ou autres revenus de ces comptes; ou

b) de paiements dus au titre de contrats, d'accords ou d'obligations conclus ou contractés avant la date à laquelle ces comptes ont été soumis aux mesures restrictives,

à condition que ces intérêts, autres revenus et paiements continuent d'être soumis aux dispositions du paragraphe 1.

Article 6

1. Le Conseil, statuant sur proposition d'un État membre ou du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, modifie la liste figurant à l'annexe si l'évolution de la situation politique au Zimbabwe le justifie.

2. Le Conseil communique à la personne ou l'entité concernée sa décision, y compris les motifs de son inscription sur la liste, soit directement, si son adresse est connue, soit par la publication d'un avis, en lui donnant la possibilité de présenter des observations.

3. Si des observations sont formulées, ou si de nouveaux éléments de preuve substantiels sont présentés, le Conseil revoit sa décision et en informe la personne ou l'entité concernée en conséquence.

Article 7

1. L'annexe énonce les motifs de l'inscription des personnes physiques ou morales et entités sur la liste.

2. L'annexe contient également, lorsqu'elles sont disponibles, les informations nécessaires à l'identification des personnes physiques ou morales ou des entités concernées. En ce qui concerne les personnes physiques, ces informations peuvent comprendre les nom et prénoms, y compris les pseudonymes, la date et le lieu de naissance, la nationalité, les numéros du

passport et de la carte d'identité, le sexe, l'adresse, ainsi que la fonction ou la profession. En ce qui concerne les personnes morales ou les entités, ces informations peuvent comprendre la dénomination, le lieu et la date d'enregistrement, le numéro d'enregistrement et l'adresse professionnelle.

Article 8

Pour que les mesures susmentionnées aient le plus grand impact possible, l'Union encourage les États tiers à adopter des mesures restrictives analogues à celles qui sont exposées dans la présente décision.

Article 9

La position commune 2004/161/PESC est abrogée.

Article 10

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

2. La présente décision s'applique jusqu'au 20 février 2012.

Elle est constamment réexaminée et est renouvelée, ou modifiée, le cas échéant, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints.

Fait à Bruxelles, le 15 février 2011.

Par le Conseil
Le président
MATOLCSY Gy.

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES ET ENTITÉS VISÉES AUX ARTICLES 4 ET 5

I. Personnes

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
1.	Mugabe, Robert Gabriel	Président, né le 21.2.1924, passeport n° AD001095.	Chef du gouvernement; responsable d'activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
2.	Abu Basutu, Titus MJ	Général de division aérienne, province de Matebeleland Méridional.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
3.	Barwe, Reuben	Journaliste à la Zimbabwe Broadcasting Corporation, né le 19.3.1953, passeport n° BN311374.	A incité à la campagne de terreur orchestrée par le gouvernement avant et pendant les élections de 2008.
4.	Bonyongwe, Happyton	Directeur général des services centraux de renseignement, né le 6.11.1960. Passeport n° AD002214.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
5.	Bredenkamp, John Arnold	Homme d'affaires, né le 11.8.1940, passeports: Pays-Bas (n° 1285143, expiré), Zimbabwe (n° Z01024064, Z153612), Surinam (n° 367537C).	Homme d'affaires étroitement lié au gouvernement du Zimbabwe. A fourni au régime, notamment par l'intermédiaire de ses entreprises, un soutien financier et d'autres formes d'aide (voir également, dans la partie II, les points 1 à 9, 12, 14, 18, 21, 22, 24, 25, 27 et 28).
6.	Buka (alias Bhuka), Flora	Cabinet du président (anciennement «Minister of State» chargé des affaires spéciales, responsable de la question agraire et de la redistribution des terres, anciennement «Minister of State» au cabinet du vice-président et «Minister of State» chargée de la réforme agraire au cabinet du président), née le 25.2.1968.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
7.	Bvudzijena, Wayne	«Assistant Police Commissioner», porte-parole de la police.	Membre des forces de sécurité, largement responsable d'avoir défendu de graves violations des droits de l'homme.
8.	Chapfika, David	Ancien vice-ministre de l'agriculture (anciennement vice-ministre des finances), né le 7.4.1957.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
9.	Charamba, George	Secrétaire permanent, département de l'information et de la communication, né le 4.4.1963. Passeport n° AD002226.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
10.	Chidarikire, Faber Edmund	Gouverneur de la province du Mashonaland Occidental, ancien maire de Chinhoyi, né le 6.6.1946.	Liens avec le gouvernement
11.	Chigudu, Tinaye	Ancien gouverneur de la province du Manicaland.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
12.	Chigwedere, Aeneas Soko	Gouverneur de la province du Mashonaland Oriental, ancien ministre, né le 25.11.1939.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
13.	Chihota, Phineas	Vice-ministre de l'industrie et du commerce international.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
14.	Chihuri, Augustine	«Police Commissioner», né le 10.3.1953.	Membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
15.	Chimbudzi, Alice	Membre du comité du Politburo de la ZANU PF.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
16.	Chimedza, Paul	Président de l'Association médicale du Zimbabwe, médecin, né le 29.6.1967.	Participe à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
17.	Chimutengwende, Chenhamo, Chekezha	Ancien «Minister of State» aux affaires publiques et interactives (anciennement ministre des informations et anciennement ministre de la poste et des télécommunications), né le 28.8.1943.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
18.	Chinamasa, Monica	Présidente de l'Union nationale des agriculteurs du Zimbabwe (Zimbabwe National Farmers' Union), épouse de Patrick Chinamasa, née en 1950.	Soutien et bénéficiaire du régime, par le biais de liens étroits avec des membres haut placés du gouvernement. Participation à des activités portant atteinte à l'État de droit.
19.	Chinamasa, Patrick Anthony	Ministre de la justice, des affaires légales et parlementaires, né le 25.1.1947.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
20.	Chindori-Chininga, Edward Takaruza	Anciennement ministre des mines et du développement minier, né le 14.3.1955.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
21.	Chinotimba, Joseph	Vice-président de la Zimbabwe National Liberation War Veterans Association, chef de la milice de la ZANU-PF.	Participe à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit. A notamment participé à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
22.	Chipanga, Tongesai Shadreck	Anciennement vice-ministre de l'intérieur, né le 10.10.1940.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
23.	Chipwere, Augustine	Colonel, Bindura South.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
24.	Chiremba, Mirirai	Directeur du renseignement financier à la Reserve Bank of Zimbabwe (banque centrale), né le 14.5.1962.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
25.	Chitakunye, Eliphaz	Juge au tribunal supérieur de justice.	N'a pas autorisé l'ouverture d'enquêtes sur des cas d'enlèvements et de tortures par des agents de la sécurité.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
26.	Chiwenga, Constantine	Commandant des forces de défense zimbabwéennes, général (anciennement général de corps d'armée, armée de terre), né le 25.8.1956.	Membre des forces de sécurité et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
27.	Chiwenga, Jocelyn	Femme d'affaires, née le 19.5.1955, épouse du général Chiwenga, Commandant des forces de défense.	Participe à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
28.	Chiweshe, George	Président, Commission électorale du Zimbabwe (juge à la Cour suprême et président du comité chargé des délimitations controversées), né le 4.6.1953.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
29.	Chiwewe, Willard	Ancien gouverneur de la province de Masvingo (anciennement secrétaire principal chargé des affaires spéciales au cabinet du président), né le 19.3.1949.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
30.	Chombo, Ignatius Morgan Chiminya	Ministre de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain, né le 1.8.1952.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
31.	Deketeke, Pikirayi	Président de l'Autorité zimbabwéenne de radiodiffusion (Broadcasting Authority of Zimbabwe) et éditeur du journal progouvernemental officiel «The Herald»	Liens avec le gouvernement et participation à des activités portant gravement atteinte à la liberté d'expression et des médias.
32.	Dinha, Martin	Gouverneur de la province du Mashonaland Central.	Liens avec le gouvernement.
33.	Dube, Tshinga Judge	Directeur de Zimbabwe Defence Industries et candidat de la ZANU-PF aux élections législatives, colonel à la retraite, né le 3.7.1941.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
34.	Goche, Nicholas Tasunungurwa	Ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales (anciennement «Minister of State» chargé de la sécurité nationale au cabinet du président), né le 1.8.1946.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
35.	Gono, Gideon	Gouverneur de la Reserve Bank of Zimbabwe (banque centrale), né le 29.11.1959.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
36.	Gumbo, Rugare Eleck Ngidi	Ancien ministre de l'agriculture (anciennement ministre du développement économique), né le 8.3.1940.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
37.	Gurira, Cephas T.	Colonel, Mhondoro Mubaira.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
38.	Gwekwerere, Stephen	Colonel, Chinhoyi.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
39.	Hungwe, Josaya (alias Josiah) Dunira	Anciennement gouverneur de la province de Masvingo, né le 7.11.1935.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
40.	Huni, Munyaradzi	Journaliste pour le journal progouvernemental officiel «The Herald», né le 24.7.1973, passeport n° BN160327.	A incité à la campagne de terreur avant et pendant les élections.
41.	Kachepa, Newton	Parlementaire pour Mudzi North.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
42.	Karakadzai, Mike Tichafa	Général de brigade aérienne, province métropolitaine de Harare.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
43.	Karimanzira, David Ishemunyoro Godi	Gouverneur de la province de Harare et secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé des finances, né le 25.5.1947.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
44.	Kasukuwere, Saviour	Vice-ministre de la jeunesse et de la création d'emplois, et secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la jeunesse, né le 23.10.1970.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
45.	Kazangarare, Jawet	Conseiller ZANU-PF de la circonscription du Hurungwe Septentrional et ancien combattant.	Participation directe à la campagne de terreur orchestrée par le gouvernement avant et pendant les élections.
46.	Kazembe, Joyce Laetitia	Vice-présidente de la Commission électorale du Zimbabwe et présidente de la Commission de surveillance des médias de la Commission électorale du Zimbabwe.	Partage la responsabilité des élections frauduleuses de 2008.
47.	Kereke, Munyaradzi	Conseiller en chef du gouverneur de la Reserve Bank of Zimbabwe (banque centrale), né le 29.7.72.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
48.	Khumalo, Sibangumuzi	Général de brigade, province du Matebeleland Septentrional.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
49.	Kunonga, Nolbert (alias Nobert)	Évêque anglican autoproclamé.	Défenseur virulent du régime. Ses partisans ont reçu le soutien de la police lorsqu'ils commettaient des actes de violence.
50.	Kwainona, Martin	Commissaire adjoint, né le 19.1.1953, passeport n° AD001073.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
51.	Kwenda, R.	Major, district de Zaka East.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
52.	Langa, Andrew	Vice-ministre de l'environnement et du tourisme (anciennement vice-ministre des transports et des communications).	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
53.	Mabunda, Musarashana	«Assistant Police Commissioner».	Membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
54.	Machaya, Jason (alias Jaison) Max Kokerai	Gouverneur de la province des Midlands. Anciennement vice-ministre des mines et du développement minier, né le 13.6.1952.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
55.	Made, Joseph Mtakwese	Ministre d'État pour l'ingénierie agricole et la mécanisation (anciennement ministre de l'agriculture et du développement rural), né le 21.11.1954.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
56.	Madzongwe, Edna (alias Edina)	Présidente ZANU-PF du Sénat, née le 11.7.1943.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
57.	Mahofa, Shuvai Ben	Anciennement vice-ministre de la jeunesse, de la parité et de la création d'emplois, née le 4.4.1941.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
58.	Mahoso, Tafataona	Président de la Commission des médias et de l'information.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations de la liberté d'expression et des médias.
59.	Makwanya, Judith	Journaliste à la Zimbabwe Broadcasting Corporation, née le 22.10.1963.	A incité à la campagne de terreur orchestrée par le gouvernement avant et pendant les élections de 2008.
60.	Makwavarara, Sekesai	Ancien maire de Harare.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
61.	Maluleke, Titus	Gouverneur de la province de Masvingo (ancien vice-ministre de l'éducation, des sports et de la culture).	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
62.	Mangwana, Paul Munyaradzi	«Minister of State» chargé de l'indigénisation et de l'émancipation, né le 10.8.1961.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
63.	Manyonda, Kenneth Vhundukai	Anciennement vice-ministre de l'industrie et du commerce international, né le 10.8.1934.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
64.	Marumahoko, Reuben	Vice-ministre des affaires étrangères (anciennement vice-ministre de l'intérieur), né le 4.4.1948.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
65.	Mashava, G.	Colonel, Chiredzi Central.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
66.	Masuku, Angeline	Gouverneur de la province du Matabeleland Méridional et secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargée des personnes handicapées et défavorisées, née le 14.10.1936.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
67.	Matanyaire, Munyaradzi	Président-directeur général de l'agence de presse Zimbabwe Inter-Africa News Agency.	Liens avec le gouvernement et participation à des activités qui portent gravement atteinte à la liberté d'expression et des médias.
68.	Mathema, Cain Ginyilitshe Ndabazekhaya	Gouverneur de la province de Bulawayo.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
69.	Mathuthu, Thokozile	Gouverneur de la province du Matabeleland Septentrional et secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargée des transports et des services sociaux.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
70.	Matiza, Joel Biggie	Vice-ministre du logement rural et des équipements sociaux, né le 17.8.1960.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
71.	Matonga, Brighton	Vice-ministre de l'information et de la communication, né en 1969.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
72.	Mavhaire, Dzikamai	Membre du Comité du Politburo de la ZANU PF.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
73.	Mbiriri, Partson	Secrétaire permanent, ministère de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
74.	Mhandu, Cairo (alias Kairo)	Major de l'Armée nationale du Zimbabwe (ZNA).	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
75.	Mhonda, Fidellis	Colonel, district de Rushinga.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
76.	Midzi, Amos Bernard (Mugenva)	Ancien ministre des mines et du développement minier (anciennement ministre de l'énergie et de l'électricité), né le 4.7.1952.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
77.	Mnangagwa, Emmerson Dambudzo	Ministre du logement rural et des équipements sociaux (anciennement président du Parlement), né le 15.9.1946.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
78.	Mohadi, Kembo Campbell Dugishi	Ministre de l'intérieur (anciennement vice-ministre de l'administration locale, des travaux publics et du logement), né le 15.11.1949.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
79.	Mombeshora, Millicent Sibongile	Directeur Planification stratégique et Projets spéciaux, Reserve Bank of Zimbabwe (banque centrale), né le 8.7.1965, passeport n° BN177069.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
80.	Moyo, Gilbert	Ancien combattant, chef de la milice de la ZANU-PF.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections dans le Mashonaland Occidental (Chegututu).

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
81.	Moyo, Jonathan	Anciennement «Minister of State» chargé de l'information et de la communication au cabinet du président, né le 12.1.1957.	Ancien membre du gouvernement, mène des activités qui portent gravement atteinte aux libertés fondamentales.
82.	Moyo, July Gabarari	Ancien ministre de l'énergie et de l'électricité (anciennement ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales), né le 7.5.1950.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
83.	Moyo, Sibusio Bussie	Général de brigade de l'Armée nationale du Zimbabwe (ZNA).	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
84.	Moyo, Simon Khaya	Ambassadeur en Afrique du Sud et Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé des affaires juridiques, né en 1945.	Membre du Politburo ayant des liens avec le gouvernement et sa politique.
85.	Mpabanga, S.	Lieutenant-colonel, district de Mwenzi Oriental.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
86.	Mpofu, Obert Moses	Ministre de l'industrie et du commerce international (anciennement gouverneur de la province du Matabeleland Septentrional) (Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la sécurité nationale), né le 12.10.1951.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
87.	Msipa, Cephass George	Ancien gouverneur de la province des Midlands, né le 7.7.1931.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
88.	Muchechedere, Happison	Directeur par intérim de la Zimbabwe Broadcasting Corporation.	Liens avec le gouvernement et participation à des activités portant gravement atteinte à la liberté d'expression et des médias.
89.	Muchena, Henry	Général de division aérienne, province des Midlands.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
90.	Muchena, Olivia Nyembesi (alias Nyembezi)	«Minister of State» chargée des sciences et de la technologie au cabinet du président (anciennement «Minister of State» au cabinet du vice-président Msika), née le 18.8.1946	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
91.	Muchinguri, Oppah Chamu Zvipange	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargée de l'égalité entre les sexes et de la culture (anciennement ministre de la condition féminine, de la parité et du développement communautaire), née le 14.12.1958.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
92.	Muchono, C.	Lieutenant-colonel, district de Mwenzi Occidental.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
93.	Mudede, Tobaiwa (alias Tonneth)	«Registrar General», né le 22.12.1942.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution de la politique d'État.
94.	Mudenge, Isack Stanislaus Gorerazvo	Ministre de l'enseignement supérieur (anciennement ministre des affaires étrangères), né le 17.12.1941.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
95.	Mudonhi, Columbus	Inspecteur adjoint de la Police nationale du Zimbabwe (ZRP).	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
96.	Mudzvova, Paul	Sergent.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
97.	Mugabe, Grace	Née le 23.7.1965, passeport n° AD001159.	Épouse du chef du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
98.	Mugabe, Leo	Directeur de Zimbabwe Defence Industries, né le 28.8.1962 (ou le 28.2.1957).	Homme d'affaires étroitement lié au gouvernement zimbabwéen, et neveu de Robert Mugabe.
99.	Mugariri, Bothwell	Anciennement «Senior Assistant Police Commissioner».	Ancien membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
100.	Mujuru, Joyce Teurai Ropa	Vice-président (anciennement ministre des ressources en eau et du développement des infrastructures), né le 15.4.1955.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
101.	Mujuru, Solomon T.R.	Cadre du Comité du Politburo de la ZANU-PF, né le 1.5.1949.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
102.	Mukosi, Musoro Wegomo	Producteur pour le Zimbabwe Broadcasting Corporation.	A incité à la campagne de terreur orchestrée par le gouvernement avant et pendant les élections de 2008.
103.	Mumba, Isaac	Commissaire principal.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
104.	Mumbengegwi, Samuel Creighton	Anciennement ministre des finances, anciennement «Minister of State» chargé de l'indigénisation et de l'émancipation, né le 23.10.1942.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
105.	Mumbengegwi, Simbarashe Simbanenduku	Ministre des affaires étrangères, né le 20.7.1945, passeport n° AD001086.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
106.	Murerwa, Herbert Muchemwa	Anciennement ministre des finances, né le 31.7.1941.	Ancien membre du gouvernement ayant conservé des liens avec celui-ci.
107.	Musariri, Munyaradzi	«Assistant Police Commissioner».	Membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
108.	Mushohwe, Christopher Chindoti	Gouverneur de la province du Manicaland (anciennement ministre des transports et des communications, anciennement vice-ministre des transports et des communications), né le 6.2.1954.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
109.	Mutasa, Didymus Noel Edwin	«Minister of State» chargé de la sécurité nationale, de la réforme agraire et de la redistribution des terres au cabinet du président, et Secrétaire de la ZANU-PF, chargé de l'administration, né le 27.7.1935.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
110.	Mutasa, Gertrude	Colonel des forces de défense zimbabwéennes, épouse de Didymus Mutasa (point 109).	Participation à des invasions d'exploitations agricoles lors desquelles des menaces de mort ont été proférées.
111.	Mutasa, Justin Mutsawehuni	Président de la Zimbabwe Broadcasting Holdings et directeur de Zimbabwe Newspapers, né le 6.4.1954, passeport n° BN498951.	Liens avec le gouvernement et participation à des activités portant gravement atteinte à la liberté d'expression et des médias.
112.	Mutezo, Munacho	Ancien ministre des ressources en eau et du développement des infrastructures.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
113.	Mutinhiri, Ambros (alias Ambrose)	Ministre de la jeunesse, de la parité et de la création d'emplois, général de brigade à la retraite.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
114.	Mutiwekuziva, Kenneth Kaparadza	Ancien vice-ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois, né le 27.5.1948.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
115.	Mutsvunguma, S.	Colonel, Headlands.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
116.	Muzenda, Tsitsi V.	Cadre du Comité du Politburo de la ZANU-PF, né le 28.10.1922.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
117.	Muzonzini, Elisha	Général de brigade (anciennement directeur général des services de renseignement), né le 24.6.1957.	Ancien membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
118.	Mzembu, Walter	Vice-ministre des ressources en eau et du développement des infrastructures, né le 16.3.1964.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
119.	Mzilikazi, Morgan S.	Colonel (MID), Buhera Central.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
120.	Ncube, Abedinico	Vice-ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales (anciennement vice-ministre des affaires étrangères), né le 13.10.1954.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
121.	Ndlovu, Sikhanyiso	Ancien ministre de l'information et de la communication (anciennement vice-ministre de l'enseignement supérieur), né le 20.9.1949.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
122.	Nguni, Sylvester	Ministre du développement économique (anciennement vice-ministre de l'agriculture), né le 4.8.1955.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
123.	Nhema, Francis	Ministre de l'environnement et du tourisme, né le 17.4.1959.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
124.	Nkala, Herbert		Président de Zimbabwe Newspapers, qui imprime la propagande d'État, et président de la First Banking Corporation.
125.	Nkomo, John Landa	Ancien président du Parlement (anciennement ministre au cabinet du président, chargé des affaires spéciales), président national de la ZANU-PF, né le 22.8.1934.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
126.	Nyambuya, Michael Reuben	Anciennement ministre de l'énergie et de l'électricité (anciennement général de corps d'armée, gouverneur de la province du Manicaland), né le 23.7.1955.	Ancien membre du gouvernement; a mené des activités qui ont porté gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
127.	Nyanhongo, Magadzire Hubert	Vice-ministre des transports et des communications.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
128.	Nyawani, Misheck	Commissaire de police à la retraite.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
129.	Nyikayaramba, Douglas	Général de brigade, Mashonaland Oriental.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections
130.	Nyoni, Sithembiso Gile Glad	Ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emploi, né le 20.9.1949.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
131.	Parirenyatwa, David Pagwese	Ministre de la santé et de la protection de l'enfance (anciennement vice-ministre), né le 2.8.1950.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
132.	Patel, Bharat	Ancien procureur général par intérim, juge, Hon.	Participation à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
133.	Rangwani, Dani	Commissaire de police.	Membre des forces de sécurité. Mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
134.	Rautenbach, Muller Conrad (alias Billy)	Homme d'affaires, né le 23.9.1959, 54 Edinburgh Road, Vainona, Harare, Zimbabwe, passeport n° BN491589.	Homme d'affaires ayant des liens étroits avec le gouvernement zimbabwéen, notamment par le soutien accordé à des hauts fonctionnaires du régime au cours de l'intervention du Zimbabwe en RDC (voir aussi le point 23 de la partie II).
135.	Rugeje, Engelbert Abel	Général de division, province de Masvingo.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
136.	Rungani, Victor TC	Colonel, Chikomba.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
137.	Ruwodo, Richard	Général de brigade, promu le 12 août 2008 au grade de général de division (à la retraite); anciennement Secrétaire d'État permanent faisant fonction, au ministère de la défense, né le 14.3.1954.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et après les élections.
138.	Sakabuya, Morris	Vice-ministre de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
139.	Sakupwanya, Stanley	Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la santé et de la protection de l'enfance.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
140.	Samkange, Nelson Tapera Crispen	Anciennement gouverneur de la province du Mashonaland Occidental.	Liens avec le gouvernement, largement responsable de graves violations des droits de l'homme.
141.	Sandi, E.	Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargée de la condition féminine.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
142.	Savanhu, Tendai	Secrétaire adjoint de la ZANU-PF, chargé des transports et de la protection sociale, né le 21.3.1968.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
143.	Sekeramayi, Sydney (alias Sidney) Tigere	Ministre de la défense, né le 30.3.1944.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
144.	Sekeremayi, Lovemore	Responsable en chef des élections.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
145.	Shamu, Webster Kotiwani	«Minister of State» chargé de la mise en œuvre des politiques (anciennement «Minister of State» chargé de la mise en œuvre des politiques au cabinet du président), né le 6.6.1945.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
146.	Shamuyarira, Nathan Marwirakuwa	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé de l'information et de la communication, né le 29.9.1928.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
147.	Shiri, Perence, alias Bigboy Samson Chikerema	Général de corps aérien (armée de l'air), né le 1.11.1955.	Membre des forces de sécurité et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
148.	Shumba, Isaiah Masvayamwando	Vice-ministre de l'éducation, des sports et de la culture, né le 3.1.1949.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
149.	Shungu, Etherton	Général de brigade, province du Mashonaland Central.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
150.	Sibanda, Chris	Colonel, province de Bulawayo.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.

	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification	Motifs
151.	Sibanda, Jabulani	Anciennement président de l'association nationale des anciens combattants, né le 31.12.1970	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
152.	Sibanda, Misheck Julius Mpande	Chef de cabinet (successeur de Charles Utete), né le 3.5.1949.	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
153.	Sibanda, Phillip Valerio (alias Valentine)	Commandant de l'armée nationale du Zimbabwe, général de corps d'armée, né le 25.8.1956.	Membre des forces de sécurité et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
154.	Sigauke, David	Général de brigade, province du Mashonaland Occidental.	Participation directe à campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
155.	Sikosana, Absolom	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la jeunesse.	Membre du Politburo; liens étroits avec le gouvernement et sa politique.
156.	Tarumbwa, Nathaniel, Charles	Général de brigade, Manicaland et Mutare Sud.	Participation directe à la campagne de terreur menée avant et pendant les élections.
157.	Tomana, Johannes	Procureur général.	Participation à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
158.	Tonderai Matibiri, Innocent	Préfet de police adjoint.	Membre des forces de sécurité; participation à des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
159.	Utete, Charles	Président du comité présidentiel de révision foncière (anciennement chef de cabinet), né le 30.10.1938.	Liens avec le gouvernement et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
160.	Veterai, Edmore	«Senior Assistant Police Commissioner», commandant des forces de police de Harare.	Membre des forces de sécurité, largement responsable de graves violations du droit à la liberté de réunion pacifique.
161.	Zhuwao, Patrick	Vice-ministre des sciences et de la technologie (NB: neveu de Mugabe)	Membre du gouvernement; mène des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit.
162.	Zimondi, Paradzai	Directeur de l'administration pénitentiaire, né le 4.3.1947.	Membre des forces de sécurité et complice de l'élaboration ou de l'exécution d'une politique d'État répressive.
163.	Zvayi, Caesar	Journaliste pour le journal progouvernemental officiel «The Herald».	A incité à la campagne de terreur orchestrée par le gouvernement avant et pendant les élections.

II. Entités

	Nom	Informations d'identification	Motifs
1.	Alpha International (PVT) Ltd	Park Road, Camberley, Surrey GU15 2SP, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
2.	Breco (Asia Pacific) Ltd	Isle of Man Company Registration M78647 - 1st Floor, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM2 4LB, Isle of Man.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
3.	Breco (Eastern Europe) Ltd	Isle of Man Company Registration FC0021189 - Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1ZW, Isle of Man; Hurst, Reading Berkshire RG10 0SQ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
4.	Breco (South Africa) Ltd	Isle of Man Company Registration Q1962 - Cumbrae House, Market Street, Douglas IM1 2PQ, Isle of Man; 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
5.	Breco (UK) Ltd	UK Company Registration 2969104 - London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
6.	Breco Group	Thetford Farm, PO Box HP86, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe; Sandford Lane, Hurst, Reading, Berks RG10 0SQ, UK; London Road, Sunningdale, Ascot, Berks, SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
7.	Breco International	25 Broad Street, St. Helier JE2 3RR, Jersey.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
8.	Breco Nominees Ltd	UK Company Registration 2799499 - London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
9.	Breco Services Ltd	UK Company Registration 2824946 - London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
10.	Cold Comfort Farm Trust Co-operative	7 Cowie Road, Tynwald, Harare, Zimbabwe.	Propriété de Didymus Mutasa; participation de Grace Mugabe.
11.	Comoil (PVT) Ltd	Block D, Emerald Hill Office, Emerald Park, Harare, Zimbabwe. 2nd Floor, Travel Plaza, 29 Mazoe Street, Box CY22344, Causeway, Harare, Zimbabwe.	Propriété de Saviour Kasukuwere.
12.	Corybantes Ltd	London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK; Titlarks Hill Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire, SL5 0JB, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
13.	Divine Homes (PVT) Ltd	6 Hillside Shopping Centre, Harare, Zimbabwe; 31 Kensington Highlands, Harare, Zimbabwe; 12 Meredith Drive, Eastlea, Harare, Zimbabwe.	Président: David Chapfika.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
14.	Echo Delta Holdings	Thetford Farm, PO Box HP86, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe; Sandford Lane, Hurst, Reading, Berks RG10 0SQ, UK; London Road, Sunningdale, Ascot, Berks, SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
15.	Famba Safaris	4 Wayhill Lane, Umwisdale, Harare, Zimbabwe; PO Box CH273, Chisipite, Harare, Zimbabwe.	Actionnaire principal: Webster Shamu.
16.	Jongwe Printing and Publishing Company (PVT) Ltd (alias Jongwe Printing and Publishing Co., alias Jongwe Printing and Publishing Company)	14 Austin Road, Coventry Road, Workington, PO Box 5988, Harare, Zimbabwe.	Branche éditoriale de la ZANU-PF.
17.	M & S Syndicate (PVT) Ltd	First Floor, Victory House, 88 Robert Mugabe Road, Harare, Zimbabwe; PO Box 1275, Harare, Zimbabwe.	Société d'investissement de la ZANU-PF.
18.	Masters International Ltd	UK Company Registration 2927685 - London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
19.	Ndlovu Motorways	Sam Nujoma Street, Livingston Avenue, Harare, Zimbabwe.	Sous le contrôle de Sikhanyiso Ndlovu.
20.	OSLEG Ltd (alias Operation Sovereign Legitimacy)	Lonhoro House, Union Avenue, Harare, Zimbabwe.	Sous le contrôle de l'armée zimbabwéenne.
21.	Piedmont (UK) Ltd	London Road, Sunningdale, Ascot, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
22.	Raceview Enterprises	Zimbabwe	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
23.	Ridgepoint Overseas Developments Ltd (alias Ridgepoint Overseas Developments Ltd)	C/o: Mossack Fonseca & Co. BVI Ltd, Akara Building, 24 DeCastro St, Road Town, Tortola, Virgin Islands, British; P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Virgin Islands.	Propriété de Billy Rautenbach.
24.	Scottlee Holdings (PVT) Ltd	124 Josiah Chinamano Avenue, PO Box CY3371, Causeway, Harare, Zimbabwe; London Road, Sunningdale, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
25.	Scottlee Resorts Ltd	124 Josiah Chinamano Avenue, PO Box CY3371, Causeway, Harare, Zimbabwe; London Road, Sunningdale, Berkshire SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredenkamp.
26.	Swift Investments (PVT) Ltd	730 Cowie Road, Tynwald, Harare, Zimbabwe; PO Box 3928, Harare, Zimbabwe.	Sous le contrôle de la Zanu-PF; Vitalis Zvinavashe figure parmi les directeurs.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
27.	Timpani Export Ltd	Isle of Man Company Registration 3547414 - Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1ZW, Isle of Man; King Street, Newton Abbot, Devon TQ12 2LG, UK; Mapstone Hill, Lustleigh, Newton Abbot, Devon TQ13 9SE, UK.	Propriété de John Arnold Bredekamp.
28.	Tremalt Ltd	Thetford Farm, PO Box HP86, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe; Hurst Grove, Hurst, Reading, Berks RG10 0SQ, UK; London Road, Sunningdale, Ascot, Berks, SL5 0DJ, UK.	Propriété de John Arnold Bredekamp.
29.	Zidco Holdings (alias Zidco Holdings (PVT) Ltd)	PO Box 1275, Harare, Zimbabwe.	Société de participation financière de la ZANU-PF.
30.	Zimbabwe Defence Industries	10th floor, Trustee House, 55 Samora Machel Avenue, PO Box 6597, Harare, Zimbabwe.	Détenue en totalité par le gouvernement zimbabwéen. Leo Mugabe et Solomon Mujuru figurent parmi les directeurs.
31.	Zimbabwe Mining Development Corporation	90 Mutare Road, PO Box 2628, Harare, Zimbabwe.	Détenue en totalité par le gouvernement zimbabwéen.